



## Décès en République Tchèque : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

### Documents à soumettre

- acte de décès original** - *úmrtný list*  
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction
- documents d'identité suisses de la personne défunte.** Sur demande écrite de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués comme souvenirs.
- coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante**

**Veillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.**

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction

Les documents doivent être traduits par un traducteur officiel, soit en allemand, français ou en italien.

### Légalisation

Nous avons besoin de documents délivrés par l'office de l'état civil ou le tribunal compétent. Les documents peuvent généralement être commandés auprès de la mairie (mairie d'arrondissement, à Prague).  
Tous les documents d'état civil doivent être munis d'une apostille du Ministère des affaires étrangères tchèque : [http://www.mzv.cz/jnp/cz/cestujeme/overovani\\_listin/](http://www.mzv.cz/jnp/cz/cestujeme/overovani_listin/)  
Les apostilles de la Chambre des notaires de la République tchèque ne sont pas acceptées.  
Les décisions judiciaires ne nécessitent pas d'apostille.

### Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

### Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.